

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 14 mars 2016
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 14 mars 2016, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du Conseil d'administration.

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 15h30.

Sergio Marchionne prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Frankie NG, Chief Executive Officer. Les textes des exposés de Messieurs MARCHIONNE et NG demeureront annexés au présent procès-verbal.

Puis, Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, désigne Monsieur Shelby R. du Pasquier, membre du conseil, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 18 février 2016 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 22 février 2016 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, organe officiel de publicité de la société.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur James BAIRD.

Le Président informe également que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Ces formalités étant accomplies, le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

5'133'447 actions nominatives de Fr. 1.- chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	1'409'653
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	3'723'794

soit ensemble 65.62% du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel 2014**
 - 1.1. Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015
 - 1.2. Vote consultatif du rapport de rémunération 2015
- 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA**
- 4 Elections**
 - 4.1. Elections au Conseil d'administration
 - 4.2. Election du Président du Conseil d'administration
 - 4.3. Election du Comité de rémunération
 - 4.4. Election de l'organe de révision
 - 4.5. Election du représentant indépendant
- 5. Rémunération**
 - 5.1. Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2017
 - 5.2. Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2017
 - 5.3. Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2015

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

1 Rapport annuel 2015

1.1 Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 8 février 2016 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Madame Elisabeth Salina Amorini prend la parole, félicite la direction et le personnel de la SGS pour une bonne performance financière en 2015 et pose les questions suivantes :

1.1 Elle constate que le groupe a comptabilisé une provision pour restructurations pour un montant de 64 millions à charge de l'exercice 2015. Elle demande si le programme de restructuration est achevé.

Carla de Geyseler, CFO, explique que le programme de restructuration a été en large partie exécuté en 2015, et la provision utilisée à concurrence de CHF 45.5 millions en 2015. Le reste des restructurations prévues par le programme sont effectuées en 2016.

Le Président ajoute que le groupe ne prévoit pas d'autres mesures de restructuration à ce stade.

1.2 Madame Elisabeth Salina Amorini note un montant de CHF 235 millions investis dans des ETF. Elle demande des explications sur cette position, ainsi que sur les mouvements prévisibles sur le cash flow dus au programme de rachat d'actions et du remboursement d'une tranche d'obligations.

Carla de Geyseler rappelle que la société avait émis en mai 2015 des obligations, profitant de conditions avantageuses sur le marché des capitaux, en anticipation du remboursement d'une tranche d'obligation arrivant à maturité en 2016. Le groupe a été en mesure de déposer une partie de ces liquidités sans taux d'intérêt négatif, auprès de banques suisses. Une autre partie a été investie dans des ETF à court terme. Ces fonds serviront à rembourser les obligations en 2016. Pour le surplus, la société ne prévoit pas dans l'immédiat d'émettre de nouvelles obligations.

1.3 Madame Elisabeth Salina Amorini observe une amélioration du cash flow du groupe et une réduction marquée du besoin net de trésorerie du groupe (net working capital), une variation de CHF 269 millions entre 2014 et 2015. Elle demande des explications sur ce mouvement.

Carla De Geyseler, explique que début 2015 SGS a démarré une initiative globale afin d'optimiser la trésorerie du groupe. Ceci a permis au groupe de réduire de manière significative ses comptes débiteurs et à optimiser ses inventaires et ses comptes créditeurs.

1.4 Madame Elisabeth Salina Amorini demande si le groupe envisage d'émettre de nouvelles obligations ou d'autres mesures de gestion de la trésorerie pour permettre le programme de rachat d'actions, le paiement des dividendes et le remboursement des obligations arrivant à maturité en 2016. Elle ajoute que l'appréciation du franc suisse par rapport aux autres monnaies a pour effet que les dividendes, payés en franc suisse, pèsent plus lourd sur le bénéfice et le cash flow du groupe, qui sont

générés en monnaies locales. Elle demande si le groupe ne devrait pas revenir à une politique de dividende plus prudente, comme c'était le cas durant l'exercice 2012, et aligné la distribution de dividende avec le profit réalisé

Le président répond que le conseil prend en compte ces paramètres pour atteindre une structure du bilan en accord avec le profil de risque du groupe. Un important élément de réflexion est la capacité importante de SGS à générer de la trésorerie. Le groupe n'exerce pas une activité qui est intensive en capital, ce qui lui permet d'une part de payer des dividendes de manière constante et d'autre part de poursuivre une politique intelligente d'acquisitions, ce qui, à terme, génère des profits et cash flows additionnels. Finalement ces caractéristiques lui permettent de pratiquer une politique de rachat d'actions. Dans un environnement d'intérêts négatifs, il est logique de retourner des liquidités aux actionnaires. Comme Carla De Geyseler l'a mentionné, nous n'avons pas l'intention de retourner sur le marché des capitaux avec d'autres émissions obligataires.

1.5 Madame Elisabeth Salina Amorini fait référence au rapport de rémunération et observe que, de prime abord à la lecture du rapport de rémunération, il semblerait que la rémunération du management a doublé. En réalité, si on lit attentivement, on comprend que cela correspond à un programme incitatif à long terme qui n'était pas distribué en 2014. Elle demande s'il s'agit d'un coût pour la société qui a été provisionné en 2015, ou s'il s'agit du résultat d'une obligation de publication.

Le président répond que le conseil a procédé dans l'optique que les objectifs seront atteints, et par conséquent, la provision a été constituée, ainsi que demandé par les règles comptables, pour le montant total du plan d'incitation à long terme. Le conseil considère que les objectifs seront atteints. Il reste à voir si cela ce réalisera en pratique.

2. Monsieur Frédéric Weber prend la parole et demande s'il ne serait pas plus juste de présenter les résultats sur la base des règles comptables, à taux historique, plutôt que de présenter des résultats pro-forma qui tiennent compte d'un ajustement à taux constant.

Le président répond que le but de la présentation des résultats sous forme « pro-forma » est de permettre une comparaison de la performance réelle du groupe qui ne soit pas distordue par les variations des taux de change. Cette présentation à taux de change constant permet au lecteur de mesurer la performance de l'organisation. Les deux chiffres sont importants, raison pour laquelle SGS présente les deux résultats, à savoir à la valeur comptable sur la base de taux de change historique, et sous une forme pro-forma, c'est-à-dire sur une base ajustée à taux constants.

Une fois les réponses données aux questions posées, et aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2015 approuve :

- le rapport annuel**
- les comptes annuels de SGS SA et**
- les comptes annuels consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015 tels qu'ils ont été soumis. "**

Cette résolution est approuvée par¹

voix exprimées

OUI	5'106'279	99.47%
NON	3'522	0.07%
ABSTENTIONS	23'518	0.46%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'319

1.2 Rapport de rémunération 2015 (vote consultatif)

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du Groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'250'030	82.79%
NON	880'106	17.15%
ABSTENTIONS	3'170	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'306

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- les membres du Conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2015,
- les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2015,
- les actionnaires représentés au Conseil d'administration, soit Serena Sàrl et les membres de la famille de Monsieur August VON FINCK.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration
et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2015."**

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	2'741'609	98.75%
NON	7'199	0.26%
ABSTENTIONS	27'530	0.99%

Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 2'776'338

3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	1'048'128'990
Report de l'exercice précédent	227'785'349
Dividendes non payés sur nos propres actions achetées en 2015 avant l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2015	384'676
Programme de rachat d'actions	(145'362'298)
<hr/>	
Mouvement de la réserve pour propres actions	(3'131'617)
<hr/>	
Total du bénéfice net disponible	1'127'805'100
<hr/>	
Dividende total de CHF 68.- par action	(517'171'280)
Solde reporté à nouveau	610'633'820

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 1'127'805'100 :

- ♦ Dividende : CHF 517'171'280
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 610'633'820

Étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 68.- brut par action sera payé le 18 mars 2016 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration
concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :**
- payer un dividende de CHF 68.- par action (CHF 517'171'280) et
- reporter CHF 610'633'820 à compte nouveau."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	5'130'234	99.94%
NON	494	0.01%
ABSTENTIONS	2'567	0.05%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'295

4 Elections

4.1 Elections au Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivant à terme le jour de l'assemblée, tous les administrateurs se portent à nouveau candidats à l'élection au Conseil d'administration de la société. Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'étant pas demandée, les résolutions suivantes sont mises au vote :

4.1.1 "L'assemblée réélit Monsieur Paul Desmarais, jr. en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'743'940	72.93%
NON	1'385'867	27.00%
ABSTENTIONS	3'500	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'308

4.1.2 "L'assemblée réélit Monsieur August von Finck en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'723'746	72.54%
NON	1'406'208	27.39%
ABSTENTIONS	3'353	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'307

4.1.3 "L'assemblée réélit Monsieur August François von Finck en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 20167 "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'920'947	76.39%
NON	1'209'048	23.55%
ABSTENTIONS	3'313	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'308

4.1.4 "L'assemblée réélit Monsieur Ian Gallienne en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'819'671	74.41%
NON	1'309'914	25.52%
ABSTENTIONS	3'598	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'184

4.1.5 "L'assemblée réélit Monsieur Cornelius Grupp en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	5'062'143	98.62%
NON	55'307	1.08%
ABSTENTIONS	15'444	0.30%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'132'894

4.1.6 "L'assemblée réélit Monsieur Peter Kalantzis en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'950'941	96.45%
NON	168'705	3.29%
ABSTENTIONS	13'569	0.26%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'215

4.1.7 "L'assemblée réélit Monsieur Christopher Kirk en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'041'736	78.74%
NON	1'088'139	21.20%
ABSTENTIONS	3'313	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'188

4.1.8 "L'assemblée élit Monsieur Gérard Lamarche en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'711'001	72.30%
NON	1'416'948	27.60%
ABSTENTIONS	5'207	0.10%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'156

4.1.9 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio Marchionne en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'055'505	79.01%
NON	1'074'466	20.93%
ABSTENTIONS	3'276	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'247

4.1.10 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby du Pasquier en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	5'011'115	97.62%
NON	108'583	2.12%
ABSTENTIONS	13'549	0.26%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'247

Le Président constate que Messieurs Paul DESMARAIS jr., August VON FINCK, August François VON FINCK, Ian GALLIENNE, Cornelius GRUPP, Peter KALANTZIS, Christopher KIRK, Gérard LAMARCHE, Sergio MARCHIONNE et Shelby DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**.

4.2 Election du Président du Conseil d'administration

Le Président de l'assemblée propose de réélire le Président du Conseil d'administration, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La résolution suivante est mise au vote :

4.2.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'023'666	78.38%
NON	1'106'066	21.55%
ABSTENTIONS	3'447	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'179

Le Président constate que Monsieur Sergio MARCHIONNE, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est réélu. Il confirme en outre qu'il a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

4.3 Election des membres du Comité de Rémunération

Le Président propose d'élire les membres du Comité de Rémunération, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les résolutions suivantes sont mises au vote :

4.3.1 "L'assemblée réélit Monsieur August V VON FINCK en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'632'867	70.77%
NON	1'486'117	28.95%
ABSTENTIONS	14'227	0.28%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'211

4.3.2 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'699'466	72.08%
NON	1'429'706	27.85%
ABSTENTIONS	3'810	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'132'983

4.3.3 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby DUPASQUIER en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	5'088'976	99.14%
NON	40'400	0.79%
ABSTENTIONS	3'759	0.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'135

Le Président constate que Messieurs, August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

4.4 Election de l'organe de révision

Le Président formule que le Conseil d'administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Meyrin, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS, pour l'exercice 2016"

Cette résolution est approuvée par

<i>Voix exprimées</i>		
OUI	5'110'597	99.56%
NON	21'214	0.41%
ABSTENTIONS	1'473	0.03%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'284

4.5 Election du représentant indépendant

Le Président propose d'élire à nouveau l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz, comme représentant indépendant pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2017"

Cette résolution est approuvée par

<i>Voix exprimées</i>		
OUI	5'131'567	99.97%
NON	529	0.01%
ABSTENTIONS	1'149	0.02%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'245

5.1 Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2017

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant global de CHF 2'125'000 représentant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'Assemblée Générale ordinaire de 2017"

Cette résolution est approuvée par

<i>Voix exprimées</i>		
OUI	4'992'472	97.26%
NON	126'361	2.46%
ABSTENTIONS	14'402	0.28%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'235

5.2 Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2017

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération fixe due à la Direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée autorise l'allocation d'un montant cumulé maximum de CHF 9'200'000 pour la rémunération fixe des membres de l'Operations Council (y compris le Directeur Général) pour la période fiscale 2017.

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI	5'044'070	98.27%
NON	71'523	1.39%
ABSTENTIONS	17'643	0.34%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'236

5.3 Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2015

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant global de la rémunération variable, liée à la performance de l'Operations Council durant l'exercice 2014 en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant cumulé de CHF 5'624'000 représentant la rémunération variable due aux membres de l'Operations Council en rapport avec l'exercice fiscal 2015."

Cette résolution est approuvée par

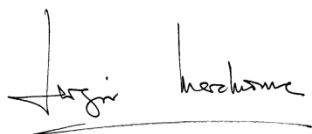
Voix exprimées

OUI	4'904'031	95.94%
NON	143'838	2.80%
ABSTENTIONS	85'318	1.66%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'133'188

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 21 mars 2017.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 15h30



Sergio MARCHIONNE
Président



Shelby R. du Pasquier
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'administration
- Exposé du Directeur Général
- Rapport annuel 2015
- Liste des Collaborateurs SGS et agents Securitas